

COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 19 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation : 12/09/2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf du mois de septembre et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – LESPAGNE Patricia - PINET Florent - EYMERY Thomas - BEGOU Louis - VARRY Simon - PISTONO Marie-Paule

ABSENT : MARTIN Marie - PARA Jérôme

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis CORNAND

LOTISSEMENT LES GRANGES : PRESENTATIN DES OFFRES PAR MME HAQUIN DU CAUE05 ET CHOIX DU CABINET D'ETUDES

Madame HAQUIN présente les offres reçues le 5 septembre 2022 pour le lotissement des granges. Il s'agit d'entreprises désireuses de travailler sur le projet des Granges et qui ont répondu à l'appel d'offres pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création du lotissement :

- L'offre du bureau Sud Assistance Voirie de Lazer ne répond pas au cahier des charges
- L'offre du bureau d'études Albedo de Pierrevert (Alpes-de-Haute-Provence) est très complète avec un chiffrage de 64 975 € H.T.
- L'offre du bureau d'études Géo consul de Rives sur Fure (Isère) est également complète mais moins détaillée, avec un chiffrage de 31 160 € H.T.

Une audition des deux bureaux d'études sera réalisée début octobre pour désigner le cabinet d'études qui assistera la commune.

Madame le Maire informe que le CGCT prévoit que le PV de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le maire (article L2121-15).

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 9 août 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

PROLONGATION CONTRAT EMPLOI SAISONNIER

Le contrat de travail de Monsieur EYMERY Emmanuel a été prolongé du 16 au 30 septembre 2022.

Vote à l'unanimité

AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ENTENTE ENTRE LES COMMUNES DU HAUT-BUECH

En 2017, lors de la fusion de la communauté de communes du Haut-Buëch et de la communauté de communes Buëch Dévoluy, la compétence enfance jeunesse a été restituée aux communes du canton d'Aspres-Sur-Buëch. Un SIVU a été créé afin de maintenir ce service. Une convention d'entente entre les communes de l'ancien Haut-Buëch a été prorogée pour 2019 et 2020. Elle confiait à la commune d'Aspres-Sur-Buëch l'exercice de la compétence pour le compte des huit communes. Il est proposé de prolonger l'entente « Actions Jeunesse » par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2023, reconductible une fois.

Vote à l'unanimité

ECOLE D'ASPRES-SUR-BUËCH : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ET LA CANTINE

Madame le Maire informe l'assemblée des frais de répartition des charges des écoles d'Aspres-Sur-Buëch transmis par la mairie d'Aspres-Sur-Buëch pour l'année scolaire 2021/2022 pour 2 enfants domiciliés à La Faurie.

Frais fonctionnements écoles :.....2 024.00 €

Frais cantine..... 538.82 €

TOTAL..... 2 562.82 €

Après débat le conseil municipal accepte le paiement de ces charges auprès de la mairie d'Aspres-Sur-Buëch.

Vote à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE INTEGRATION SUBVENTION DU TERRAIN MULTI-SPORT

La commune a reçu la notification de la subvention du terrain multi-sport pour 76 340 €, nous devons l'intégrer au budget, à l'opération 55 aménagement des bâtiments publics, de la façon suivante :

- Une première décision modificative est en investissement recette : nous prenons 20 682 € à l'article 1641-55 (emprunt) et 6 520 € à l'article 165-OPFI (caution) pour rajouter 27 202 € à l'article 1321-55 (subvention terrain multi-sport)
- Une deuxième décision modificative, nous rajoutons :
des crédits en investissement dépenses à l'article 2135-55 (travaux camping) pour 13 524 € et à l'article 2188-55 pour 35 614 € (autre immobilisation matériel),
des crédits en investissements recettes à l'article 1321-55 pour 49 138 € (subvention terrain multi-sport)

DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'AGENCE DE L'EAU POUR LE DEVIS COMPLEMENTAIRE DU SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

L'entreprise CHLEAUE réalise pour le compte de la commune un schéma directeur d'assainissement. La commune avait dénombré 90 regards d'eaux usées et 10 regards/grilles eau pluviales. Or l'entreprise a dû travailler sur l'exhaustivité des regards et des grilles pluviales dont le nombre est précisément de 320 regards d'eaux usées et 100 grilles eaux pluviales. L'entreprise Chléaué nous a fourni un devis complet pour 10 517.90 €. Une demande de subvention sera adressée à l'Agence de l'Eau et au Département.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention complémentaire à l'Agence de l'Eau et au Département. Délibération votée à l'unanimité

RPGD – DEVIS PUR LA PHASE N°2 DE LA MISSION DPO MUTUALISE

Une mise en conformité de la commune vis-à-vis de la réglementation sur la protection des données personnelles est rendue obligatoire.

La première phase du RPGD est finalisée. Le centre de gestion propose d'accompagner dans une seconde phase d'intervention qui consiste à la mise en œuvre du plan d'action sur une journée pour 300€

Vote à l'unanimité,

QUESTIONS DIVERSES

Remerciement amicale sapeurs-pompiers : Les pompiers d'Aspres-Sur-Buëch remercie la commune pour la subvention.

ENEDIS : correspondant intempéries : Thomas EYMERY

Madame le Maire fait lecture du courrier de la communauté de communes relatif aux dépôts sauvages et déchets d'équarrissage dans les conteneurs à ordures ménagères.

Droit de préemption urbain vente FERIAUD : par décision de Madame le Maire le droit de préemption urbain n'est pas appliqué.

Camping : Une réunion aura lieu le 26 septembre pour échanger sur de la gestion des HLL, les travaux des sanitaires et le fonds de commerce

Conteneurs : Pour optimiser les coûts du ramassage des ordures ménagères, les conteneurs seront regroupés dans deux emplacements (à définir).

Relais téléphonique ATC France : la déclaration préalable est accordée, dès le commencement des travaux la commune percevra une redevance

Station d'épuration état du cours d'eau : Par courrier du 10 août 2022, la préfecture signale un problème de rejet de la station d'épuration dans le Buëch (Algues). Or, le bilan 24h du 28 juillet 2022, montre que la station d'épuration fonctionne bien. Ce problème est dû au niveau d'eau du Buëch (sécheresse)

CCBD protocole ENR : la communauté de communes propose d'adhérer exclusivement au projet de développement des énergies renouvelables. La commune ne souhaite pas donner suite.

Choix de la couleur de la porte : le choix porte sur le gris foncé

Prioriser les chantiers d'enfouissement des réseaux – compte-rendu de la réunion : trois projets sont proposés Les Granges – Liochette – Pré du Four. Le projet de Liochette est retenu apparaissant le plus opportum.

Demande d'Hervé BLANC pour la participation au bornage des terrains des Abayes. La commune n'est pas concernée par ce bornage. Les terrains sont exclusivement privés.

Séance levée à 19 heures 30